

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 22 mars 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n° 26MCF1189 (4411) – profil : Statistique est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Arnaud GUYADER, Professeur des universités (Président)

Jean-Patrick BAUDRY, Maître de conférences

Michel BRONIATOWSKI, Professeur des universités

Vincent GUIGUE, Maître de conférences

Olivier LOPEZ, Professeur des universités

Fanny VILLERS, Maître de conférences

Membres externes

Benoît CADRE, Professeur des universités

Aurélië FISCHER, Maître de conférences

Chloé FRIGUET, Maître de conférences

Ghislaine GAYRAUD, Professeur des universités

Véronique MAUME-DESCHAMPS,
Professeur des universités

Laurent ROUVIERE, Maître de conférences

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 mars 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
Et par délégation
Le Vice-Président Parcours professionnels
Jean CHAMBAZ


Jacques MALENFANT